



## COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2020

Les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le *lundi 27 janvier 2020 à 15h00* en la CCI – Antenne du Pays d'Auge à Lisieux, sous la présidence de Monsieur François AUBEY et sur convocation envoyée le *21 janvier 2020*, affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

**Date de la convocation :** 21 janvier 2020

**Membres en exercice :** 31

**Présents :** 22

**Votants :** 23

**Etaient présents** : M. François AUBEY, M. Sylvain BALLOT, Mme Jocelyne BENOIST, M. Eric BOISNARD, M. Johnny BRIARD, M. Benoît CHARBONNEAU, Mme Mireille DROUET, M. François-Paul GILAS, M. Denis GOUJON, M. Bruno LEBOUCHER, Mme Corinne LECOURT, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, Mme Isabelle LEROY, M. Jacky MARIE, M. Serge MARIE, M. Hubert MASTROTOTARO, M. Alain MIGNOT, M. Didier PELLERIN, Mme Catherine SADY, M. Jean-Paul SAINT-MARTIN, M. Jean-Paul SOULBIEU, M. Emmanuel THILLAYE, Mme Léa VERSAVEL.

**Etaient absents/excusés** : M. Bernard AUBRIL, Mme Christelle BACQ DE PAEPE, M. Patrick BEAUJAN, M. Bernard BROISIN-DOUTAZ, M. Alain GUILLOT, M. Jean-Pierre LECOMTE, Mme Véronique MAYMAUD, M. Dany TARGAT (Pouvoir à Jean-Paul SOULBIEU).

### **B2020.003 - ATTRACTIVITE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION TIERS-LIEU A SAINT-PIERRE EN AUGE**

**RAPPORTEUR** : M. FRANÇOIS-PAUL GILAS

Le bureau communautaire,  
Après l'exposé de M. François-Paul GILAS,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, d'approuver la signature de cette convention et d'apporter son concours financier dans la limite de 5.000 euros comme définit dans le projet de convention relatif à la phase d'étude d'émergence pour le tiers-lieu de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge ;

**PRECISE**, qu'à réception de la notification d'une éventuelle participation de l'Europe par la commune de Saint Pierre en Auge, un avenant à la convention sera signé afin de définir précisément la participation de l'Agglomération Lisieux Normandie, qui pourra être revu à la baisse en fonction des subventions européennes allouées à la commune de Saint Pierre en Auge mais ne saura excéder 5.000 euros.

**AUTORISE** M. François AUBEY, Président ou M. François-Paul GILAS Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**HABITAT – SIGNATURE CONVENTION D'UTILITE SOCIALE (CUS) 2019 – 2025 PARTELIOS ET ICF  
HABITAT ATLANTIQUE**

Délibération retirée de l'ordre du jour et reportée ultérieurement.